



Concernant l'annulation de mariage

Par **salsabil**, le **11/09/2010** à **20:46**

Bonjour,

je suis mariée avec un français ,et il demande l'annulation de notre mariage auprès du tgi de paris en fournissant des preuves falsifiées.

est ce que la procédure de cette annulation peut de se dérouler sans m'avoir contacté pour m'informer? car je n'ai rien reçu d'officiel jusqu'à présent. mon mari leur a donné une fausse adresse de mon domicile au maroc

(j'ai su pr l'annulation de la part d'un des cousins de mon mari qui croit à mon sincirité dans ce mariage et m'aide qd il peut)